

SQ

Terre d'innovations

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

6.1. Liste des Servitudes d'Utilité Publique

ELABORATION

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil d'agglomération du 23/02/2017



Le Président,
Michel Laugier

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex
Tél. : 01 39 44 80 80 www.sqy.fr

ÉLANCOURT
GUYANCOURT
LA VERRIÈRE
MAGNY-LES-HAMEAUX
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
TRAPPES
VOISINS-LE-BRETONNEUX

**SAINT
QUENTIN
EN YVELINES**
Terre d'innovations 

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique sont opposables aux tiers au même titre que le règlement du PLUi. La cohérence du PLUi nécessite donc une prise en compte des prescriptions liées à ces servitudes par le règlement des zones concernées.

Ces servitudes d'utilité publique doivent figurer en annexe du PLUi conformément à l'article R.151-51 du code de l'urbanisme.

Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux (A4) :

Servitude s'appliquant aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.

Servitudes	<u>Acte</u> :
	<u>Intitulé</u> : La Bièvre
	<u>Acte</u> : Arrêtés préfectoraux des 20 octobre 1852 et 26 mars 1857
	<u>Intitulé</u> : Ru d'Élancourt (affluent de la Mauldre)
Servitudes	<u>Acte</u> :
	<u>Intitulé</u> : Mérantaise
Servitudes	<u>Acte</u> :
	<u>Intitulé</u> : Le Rhodon (affluent de l'Yvette)
Service gestionnaire	Direction Départementale des Territoires des Yvelines - Service environnement 35 rue de Noailles 78000 Versailles

Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement (A5)

Servitudes	<u>Acte</u> : Décret du 27 septembre 1967
	<u>Intitulé</u> : Adduction d'eau potable de Sainte Apolline (Ø 800 mm)
Service gestionnaire	

Servitudes relatives aux zones agricoles protégées (A9)

Servitudes	<u>Acte</u> : Décret du 27 décembre 2013
	<u>Intitulé</u> : Délimitation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) du Plateau de Saclay
Service gestionnaire	Établissement Public de Paris Saclay (EPPS) 6, boulevard Dubreuil 91400 Orsay

Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits(AC1)

Rappel des obligations en matière de travaux :

- Sur un monument historique classé : articles L.621-9, R.621-11 à R.621-17 et R.621-25 à R.621-44 du code du patrimoine et L.425-5 du code de l'urbanisme
- Sur un monument historique inscrit : articles L.621-27 et R.621-60 à R.621-62 du code du patrimoine et R.421-16 et R.425-16 du code de l'urbanisme
- Dans le champ de visibilité d'un monument historique classé ou inscrit : articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-16 du code du patrimoine et R.425-1 du code de l'urbanisme.
- Sur un immeuble adossé à un immeuble classé : articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 du code du patrimoine et R.245-16 du code de l'urbanisme.

Servitudes	<p><u>Acte</u> : Edifice inscrit aux monuments historiques (ISMH) par arrêté en date du 19 juillet 1926</p> <p><u>Intitulé</u> : La Chapelle de la Ville-Dieu à Élancourt</p>
	<p><u>Acte</u> : Edifice inscrit aux monuments historiques (ISMH) par arrêté en date du 11 janvier 1951</p> <p><u>Intitulé</u> : Église de Guyancourt</p>
	<p><u>Acte</u> : Edifices classés aux monuments historiques (CLMH) par décret en date du 15 octobre 1964</p> <p><u>Intitulé</u> : Domaines classés de Versailles et de Trianon</p> <p>Le périmètre de protection couvre une 1^{ère} zone d'un de rayon 5000 m calculé à partir de la chambre du roi dans le palais ainsi qu'une zone complémentaire située au-delà de la première zone, de part et d'autre d'une ligne droite fictive de 6000 m de longueur tirée dans le prolongement du grand canal et partant de l'extrémité ouest du bras principal de ce canal. Cette deuxième zone a une largeur de 2000 m au sud de la ligne fictive et de 3500 m au nord de cette ligne.</p>
	<p><u>Acte</u> : Edifice inscrit aux monuments historiques (ISMH) par arrêté en date du 11 juillet 1945</p> <p><u>Intitulé</u> : Le parc du château de La Verrière, à La Verrière</p>
	<p><u>Acte</u> : Edifice classé aux monuments historiques (CLMH) par arrêté en date du 10 octobre 2008</p> <p><u>Intitulé</u> : L'ensemble des parties bâties et non bâties de l'ancienne abbaye de Port-Royal-des-Champs à Magny-les-Hameaux</p>
	<p><u>Acte</u> : Edifice inscrit aux monuments historiques (ISMH) par arrêté en date du 18 mars 1980</p> <p><u>Intitulé</u> : Les bâtiments de la ferme actuelle des Granges de Port-Royal à Magny-les-Hameaux (compris également dans le site classé)</p>
	<p><u>Acte</u> : Edifice inscrit aux monuments historiques (ISMH) par arrêté en date du 10 septembre 2009</p> <p><u>Intitulé</u> : Les façades et les toitures du château ainsi que le terrain du domaine de Brouëssy clos de murs sis à Magny-les-Hameaux</p>
	<p><u>Acte</u> : Edifice inscrit aux monuments historiques (ISMH) par arrêté en date du 27 juillet 2016</p> <p><u>Intitulé</u> : Les salons lambrissés du rez-de-chaussée et l'escalier du premier étage du château de Brouëssy sis à Magny-les-Hameaux</p>
	<p><u>Acte</u> : Edifice inscrit aux monuments historiques (ISMH) par arrêté en date du 13 février 1989</p> <p><u>Intitulé</u> : Les façades et toitures de la porte de Mérantais à Magny les Hameaux</p> <p><u>Acte</u> : Edifice classé aux monuments historiques (CLMH) par arrêté en date du 24</p>

	février 1969 <u>Intitulé</u> : La Croix du cimetière de Milon-la-Chapelle
	<u>Acte</u> : Edifice classé aux monuments historiques (CLMH) par arrêté en date du 31 mars 1992 <u>Intitulé</u> : Fort de Saint Cyr à Montigny-le-Bretonneux
	<u>Acte</u> : Edifice inscrit aux monuments historiques (ISMH) par arrêté en date du 30 décembre 1992 <u>Intitulé</u> : Les façades et toitures de tous les pavillons ainsi que leur jardin privatif de la cité ouvrière située avenue Marceau à Trappes
	<u>Acte</u> : Edifice inscrit aux monuments historiques (ISMH) par arrêté en date du 27 juillet 2016 <u>Intitulé</u> : Totalité de l'église Saint-Germain de Paris sise à Magny-les-Hameaux
Service gestionnaire	Unité départementale de l'architecture des Yvelines (UDAP 78) 7 rue des Réservoirs 78000 Versailles

Servitudes relatives aux sites inscrits et classés (AC2)

SITE CLASSE : le classement est une procédure de protection renforcée, instituant un régime d'autorisation spéciale pour toute modification de l'état ou de l'aspect du site (article L.341-10 du code de l'environnement). Celle-ci est délivrée par le ministre chargé des sites, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Pour des aménagements de faible importance (article R.341-10 du code de l'environnement), cette autorisation est délivrée par le préfet, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France dont la consultation est obligatoire. Le classement entraîne, dans un certain nombre de cas, une modification des procédures d'autorisation de travaux au titre du code de l'urbanisme. (certains travaux normalement dispensés de formalités nécessitent alors une déclaration préalable ou un permis d'aménager (articles R.421-12,0R.421-20, R.421-25 du code de l'urbanisme) ; certains travaux relevant normalement de la déclaration préalable nécessitent alors un permis d'aménager (articles R.421-19a, R.421-20 du code de l'urbanisme) ; le permis de démolir doit être demandé pour toute construction en site classé (article R.421-28 du code de l'urbanisme).

SITE INSCRIT : l'inscription entraîne l'obligation pour les intéressés d'informer l'administration de tous projets et travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant le début des travaux. Cette obligation ne s'applique pas à l'entretien normal des constructions ou à l'exploitation courante des fonds ruraux. (article L.341-1 du code de l'environnement). Dans un site inscrit, la procédure consiste donc essentiellement à demander l'avis simple de l'architecte des bâtiments de France, sauf pour les travaux de démolition ou l'avis est rendu conforme.

Servitudes	<u>Acte</u> : Site classé par décret en date du 7 juillet 2000 <u>Intitulé</u> : Vallée de la Bièvre
	<u>Acte</u> : Site inscrit par arrêté en date du 4 mai 1972 <u>Intitulé</u> : Vallée de la Bièvre et les étangs de Saclay.
	<u>Acte</u> : Site classé par décret en date du 3 septembre 1976 <u>Intitulé</u> : Vallée de la Mérantaise
	<u>Acte</u> : Site classé par décret en date du 7 juillet 1982 <u>Intitulé</u> : Vallée du Rhodon
	<u>Acte</u> : Site classé par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1935 <u>Intitulé</u> : Église et cimetière
	<u>Acte</u> : Site inscrit par arrêté en date du 8 novembre 1973 <u>Intitulé</u> : Vallée de Chevreuse

Service gestionnaire	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Ile de France 10 rue Crillon 75194 Paris cedex 04
-----------------------------	---

Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles (AC3)

Servitudes	<u>Acte</u> : Décret n°86-872 du 14 mars 1986 <u>Intitulé</u> : Réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines
Service gestionnaire	Direction Départementale des Territoires – Service Environnement 35 rue de Noailles 78011 Versailles

Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération (EL11)

Servitudes	<u>Acte</u> : Décret du 24 avril 1998 <u>Intitulé</u> : RN12 (anciennement RN 286)
	<u>Acte</u> : Code de la Voirie routière (art. L151-1 à L151-5 et R151-1 à R151-7 → route express + L152-1 à L152-2 et R152-1 à R152-2 → déviation d'agglomération) <u>Intitulé</u> : RD36
	<u>Acte</u> : Code de la Voirie routière (art. L151-1 à L151-5 et R151-1 à R151-7 → route express + L152-1 à L152-2 et R152-1 à R152-2 → déviation d'agglomération) <u>Intitulé</u> : Déviation RD91
Service gestionnaire	Ministère des Transports – Direction des routes La Grande Arche 92055 La Défense cedex 04
	Conseil Général Direction du développement - Service aménagement du territoire Direction des infrastructures départementales Hôtel du Département – 2 place André Mignot 78012 Versailles

Construction et exploitation de pipe-line d'intérêt général (I1)

<p>Servitudes concernant les hydrocarbures liquides, liquéfiés ou sous pression</p>	<p><u>Acte</u> : Décret du 17 février 1966</p> <p><u>Intitulé</u> : Pipeline Le Havre-Nangis, dit Pipeline de l'Île de France (PLIF)</p> <p>Effet de la servitude :</p> <p>1) Prérogative exercées directement par la puissance publique (article 15 du décret du 16 mai 1959)</p> <p>Possibilité pour le bénéficiaire d'enfouir dans une bande de terrain de 5 mètres de largeur une ou plusieurs canalisations avec leurs accessoires techniques et les conducteurs électriques nécessaires, à 0,80 mètre au moins de profondeur (distance calculée entre la génératrice supérieure des canalisations et la surface du sol).</p> <p>Possibilité pour le bénéficiaire de construire en limite des parcelles cadastrales, les bornes de délimitation et les ouvrages de moins de 1 mètre carré de surface nécessaire au fonctionnement de la conduite.</p> <p>Possibilité pour le bénéficiaire d'essarter et d'élaguer tous les arbres dans la bande des 5 mètres en terrain non forestier et dans une bande des 20 mètres maximum en terrain forestier.</p> <p>Possibilité pour le bénéficiaire et les agents de contrôle d'accéder en tout temps dans une bande de 20 mètres maximum comprenant la bande de 5 mètres pour la surveillance et éventuellement l'exécution des travaux de réparation de la conduite.</p> <p>2) Limitation au droit d'utiliser le sol :</p> <p>Obligation pour les propriétaires de réserver le libre passage des agents chargés de la surveillance et de l'entretien de la conduite ainsi que des agents de contrôles.</p> <p>Obligation pour les propriétaires de s'abstenir au bon fonctionnement, à l'entretien, à la conservation de l'ouvrage et notamment d'effectuer toute plantation d'arbres ou d'arbustes dans la bande des 5 mètres ordinaire ou celle de 20 mètres en zone forestière.</p> <p>Interdiction pour les propriétaires d'effectuer dans la bande des 5 mètres des constructions durables et des façons culturales à plus de 0,60 mètre de profondeur ou à une profondeur moindre s'il y a dérogation administrative.</p> <p>Une demande de renseignement et/ou déclaration d'intervention de travaux est à établir par toute personne physique ou morale qui envisage la réalisation de travaux et notamment le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre s'il y en a un.</p>
<p>Service gestionnaire</p>	<p>Total Raffinage France 24, cours Michelet 92800 PUTEAUX-France</p> <p>Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île de France (DRIEE) 10 rue Crillon 75194 Paris 4ème Cedex 04</p>

Servitudes relatives au transport de gaz naturel (I3)

Servitudes	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz (Ø80 mm - PMS 67.7 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Antenne du poste Guyancourt "Renault" - Guyancourt (Ø 100 mm)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Antenne du poste Versailles "Octroi" - Guyancourt (Ø 100 mm)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz Beynes-Viroflay-Guyancourt (Ø 400 mm - PMS 40 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz Beynes-Viroflay-Guyancourt (Ø 400 mm - PMS 41,2 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz Beynes-Alfortville-Guyancourt (Ø 600 mm - PMS 40 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Antenne du poste Élancourt "Agiot" (Ø 100 mm)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz Elancourt-Trappes (Ø 600 mm - PMS 56.8 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz Elancourt-Maurepas (Ø 200 mm - PMS 56.8 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz Elancourt-Trappes (Ø 150 mm - PMS 40 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Antenne du poste Elancourt "Sept Mares" (Ø 100 mm)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Antenne du poste Elancourt (Ø 50 mm)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Antenne du poste Elancourt "Dassault" (Ø 100 mm)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz Trappes-Plaisir (Ø 600 mm - PMS 56.8 bar)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz (Ø 80 mm)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz Plaisir-Maurepas (Ø 150 mm - PMS 40 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz RN30-Magny-les-Hameaux, poste de détente (Ø 100 mm - PMS 57.2 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz Voisins-le-Bretonneux - Montigny-le-Bretonneux (Ø 100 mm - PMS 40 bars)
<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz (Ø 100 mm - PMS 16,8 bars)	
<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A)	

	<u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz (Ø 100 mm - PMS 40 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz (Ø 100 mm - PMS 40 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz (Ø 100 mm - PMS 56.8 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz (Ø 100 mm - PMS 67.7 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz (Ø 150 mm - PMS 25 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz (Ø 150 mm - PMS 40 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz (Ø 150 mm - PMS 8.9 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz (Ø 600 mm - PMS 56.8 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Antenne du poste de détente Montigny-le-Bretonneux (Ø 80 mm)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Canalisation de transport de gaz Montigny-le-Bretonneux - Bois d'Arcy (Ø 150 mm - PMS 38.5 bars)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Antenne du poste de détente Trappes "La clef de Saint-Pierre" (Ø 100 mm)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Antenne du poste de détente Trappes "Cheminots" (Ø 100 mm)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Antenne du poste de détente Voisins-le-Bretonneux (Ø 100 mm)
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Poste de sectionnement d'Elancourt
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Poste de distribution de La Verrière-Agiot
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Poste de distribution La Verrière
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Poste de pré détente de La Verrière-gare
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Poste de sectionnement
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Poste de sectionnement de La Verrière
	<u>Acte</u> : Arrêté du 4 août 2006 (INDI 0608092A) <u>Intitulé</u> : Poste de sectionnement de La Verrière-hôpital
Service gestionnaire	GRTgaz – Région Val de Seine 26 rue de Calais 75436 Paris Cedex 09
	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France (DRIEE) 10 rue Crillon 75194 Paris 4ème Cedex 04

Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine (I4)

Servitudes	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison aérienne à 63 KV NO 1 ELANCOURT - MERANTAIS
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison souterraine à 63 KV NO 1 ELANCOURT - MERANTAIS
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison souterraine à 63 KV NO 1 SAINT AUBIN - PIQUAGE A MAGNY-LES-HAMEAUX
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison souterraine à 63 KV NO 1 TECHNOCENTRE - PIQUAGE A MAGNY-LES-HAMEAUX
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison aérienne à 225 KV NO 1 ELANCOURT - MONTJAY - VILLEJUST
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison aérienne à 225 KV NO 1 ELANCOURT - SAINT AUBIN
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison souterraine à 90 KV NO 1 PORCHEVILLE - RAMBOUILLET
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison aérienne à 63 KV NO 1 ELANCOURT - PLAISIR
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison aérienne à 90 KV NO 1 PORCHEVILLE - RAMBOUILLET
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison souterraine à 63 KV NO 1 ELANCOURT - LA VERRIERE
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison aérienne à 225 KV NO 1 SAINT AUBIN - PIQUAGE MONTJAY A LES ULIS
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison aérienne à 225 KV NO 1 ELANCOURT - SAULES
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison aérienne à 225 KV NO 2 ELANCOURT - SAULES
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison aérienne à 63 KV NO 1 ELANCOURT - LOUVECIENNES
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison aérienne à 63 KV NO 2 ELANCOURT - LOUVECIENNES
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison aérienne à 225 KV NO 1 ELANCOURT - LA VERINNERIE
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison aérienne à 225 KV NO 1 ELANCOURT - MEZEROLLES
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison aérienne à 63 KV NO 1 ELANCOURT - MONTFORT L'AMAURY
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison aérienne à 63 KV NO 2 ELANCOURT - MONTFORT L'AMAURY
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison aérienne à 63 KV NO 1 LA VERRIERE - PIQUAGE A COIGNIERES
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison souterraine à 225 KV NO 1 ELANCOURT - YVELINES-OUEST
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison souterraine à 63 KV NO 1 ST AUBIN - TECHNOCENTRE
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Liaison souterraine à 225 KV NO 1 SAULES-VERSAILLES
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Poste électrique à 225 KV ELANCOURT
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Poste électrique à 225 KV SAULES
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Poste électrique à 63 KV MERANTAIS
	Acte : Loi du 15 juin 1906 Intitulé : Poste électrique à 63 KV TECHNOCENTRE

Service gestionnaire	RTE – groupe maintenance réseau – Sud-Ouest 7 avenue Eugène Freyssinet 78286 Guyancourt Cedex
	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France (DRIEE) 10 rue Crillon 75194 Paris 4ème Cedex 04

Servitude relative à la protection des stockages souterrains de gaz naturel, d'hydrocarbures liquides, liquéfiés ou gazeux ou de produits chimiques à destination industrielle dans les formations naturelles (I7)

Servitudes	<u>Acte</u> : Décret du 28 mai 1968 <u>Intitulé</u> : Concession de stockage souterrain de gaz combustible dite « Concession de Beynes » (Yvelines)
Service gestionnaire	STORENGY-Site de stockage de Beynes Filiale de GDF Suez 12, rue Raoul Nordling 92270 Bois Colombe

Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) (PM1)

Servitudes PPRNP (servitudes en zones submersibles des cours d'eau non domaniaux)	<u>Acte</u> : Arrêté préfectoral du 2 novembre 1992 <u>Intitulé</u> : La Bièvre
	<u>Acte</u> : Arrêté préfectoral du 2 novembre 1992 <u>Intitulé</u> : Le Ru d'Elancourt
	<u>Acte</u> : Arrêté préfectoral du 2 novembre 1992 <u>Intitulé</u> : La Mérantaise
Service gestionnaire	Direction Départementale des Territoires – Service Environnement 35 rue de Noailles 78011 Versailles
Servitudes PPRM (risques liés aux anciennes carrières)	<u>Acte</u> : Arrêté préfectoral 86-400 du 5 août 1986 <u>Intitulé</u> : Anciennes carrières abandonnées
Service gestionnaire	Inspection Générale des Carrières Service interdépartemental Yvelines, Val d'Oise et Essonne, 5 rue de la Patte d'Oie 78000 Versailles

Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques (PT1) et servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles (PT2)

Servitudes	<u>Acte</u> : Décret du 4 mai 1995 <u>Intitulé</u> : Centre d'émission de Satory-camp (Yvelines) (PT2 – n° CCT : 078.08.002)
	<u>Acte</u> : Décret du 7 octobre 1994 <u>Intitulé</u> : Radiobalise Villacoublay-La Minière (Yvelines) (PT2 – n° CCT : 078.52.003)
	<u>Acte</u> : Décret du 20 octobre 1995 <u>Intitulé</u> : Centre de réception de Satory-camp (Yvelines) (PT1 – n° CCT : 078.08.002)
Service gestionnaire	Ministère de la Défense DIRISI IDF 8 ^{ème} RT Site du Mont Valérien à Suresnes Base des Loges - 8 avenue Président Kennedy BP 40202 78102 Saint Germain en Laye cedex

Servitudes	<u>Acte</u> : Décret du 2 avril 1996 <u>Intitulé</u> : Centre radioélectrique de Toussus le Noble - Aéroport (Yvelines) (PT1 - ANFR 078 024 0012)
	<u>Acte</u> : Décret du 7 juin 1996 <u>Intitulé</u> : Centre radioélectrique de Toussus-le-Noble – Aéroport (Yvelines) (PT2 -ANFR 078 024 0012)
Service gestionnaire	Aéroport de Paris – D ^{ion} de la Maitrise d'Ouvrage Déléguée Délégation de l'aménagement et des Programmes Orly Sud 103 94396 Orly Aérogare cedex

Servitudes	<u>Acte</u> : Décret du 20 octobre 1995 et du 02 avril 1996 <u>Intitulé</u> : Station hertzienne de Guyancourt EDF (réseau de Guyancourt) (PT1 - CCT 078 22 080)
	<u>Acte</u> : Décret du 11 janvier 1995 <u>Intitulé</u> : Station d'Elancourt (Yvelines) (PT2 - ANFR 078 022 0028)
	<u>Acte</u> : Décret du 10 avril 1995 <u>Intitulé</u> : Centre récepteur d'Elancourt (Yvelines) (PT1 - ANFR 078 022 0028)
Service gestionnaire	Orange – Unité de Pilotage Ile de France BP 100 93162 Noisy le Grand Cedex

Servitudes relatives aux voies ferrées (T1)

Les servitudes imposées aux riverains des chemins de fer sont détaillées dans la fiche T1 annexée au présent PLUi.

Il est nécessaire de consulter systématiquement la SNCF pour les permis ou lotissements jouxtant la plate-forme ferroviaire.

Toute personne ayant choisi de s'établir à proximité du domaine ferroviaire supportera ou prendra toutes les mesures complémentaires d'isolation acoustique conforme à la loi du 31 décembre 1992 et à ses décret d'application et à l'arrêté ministériel du 30 mai 1996.

Servitudes	<u>Acte</u> : Loi du 15 juillet 1845 et de décembre 2010 <u>Intitulé</u> : Ligne SNCF Paris-Montparnasse/Brest (ligne 420 000)
Service gestionnaire	SNCF – Direction immobilière Ile de France 10 rue Camille Moke – CS 20012 93212 LA PLAINE SAINT DENIS
	SNCF Réseau Direction de l'aménagement et de l'immobilier - Ile-de-France 174 avenue de France 75013 Paris
Service à consulter	SNCF – Délégation Immobilière Ile de France Pôle conservation du Patrimoine 5-7 rue du Delta (SN 0088) 75009 Paris